

RAPPORT N° 156

AU CONSEIL COMMUNAL

**Réponse au postulat de Mme Josette Gaille et
M. Maurice Gay, conseillers communaux**
« Pour une déchèterie au service de la population »

Délégué municipal : M. Olivier Mayor

Nyon, le 17 mars 2014

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Dans sa séance du 27 mai 2013, le Conseil communal a renvoyé à une commission le postulat de Mme la Conseillère Josette Gaille et de M. le Conseiller Maurice Gay visant à éclaircir la situation de la récolte du plastique en Ville de Nyon. La Commission chargée de traiter ce postulat l'a renvoyé à la Municipalité pour rapport lors de la séance du 2 septembre 2013, notamment à cause des divergences d'opinion et de la difficulté du sujet à traiter. Elle souhaite surtout avoir une réponse concernant les plastiques volumineux tels que grands bidons, pots de fleurs, etc. peu compressibles.

Le présent rapport espère répondre au postulat en donnant une vision d'ensemble de la problématique du recyclage du plastique et du calendrier prévisionnel pour sa possible mise en œuvre.

2. Description du projet

Contexte fédéral

Alors qu'en Europe la filière de recyclage des plastiques est avancée et déjà au point, en Suisse, seules quelques rares entreprises les recyclent. Au niveau fédéral, des études d'écobilan et des recommandations sont encore en cours d'élaboration concernant la collecte et le recyclage des plastiques en Suisse. Les résultats prévus pour l'automne 2013 ont encore été reportés à fin 2015, ce qui traduit sans doute la complexité de la question. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) recommande actuellement aux communes d'attendre la mise en place d'un système durable de recyclage des plastiques afin de ne pas investir dans un système temporaire, qui sera amené à être modifié ou abandonné par la suite.

L'OFEV précise que pour qu'un système de recyclage soit durable, il doit répondre à une liste de critères très complexes : technologie existante, quantité et qualité du gisement, participation des acteurs de la filière, financement, logistique, marché des matières secondaires, bilan écologique, etc.

En effet, afin d'assurer le recyclage efficace des plastiques, il faut en collecter séparément les différents types et s'assurer qu'ils soient propres. Les principaux types de plastiques à trier sont : le polypropylène, le polyéthylène, les films plastiques (PEBD), les Tetra Pak® (composés à 75% de carton, 20% de plastique et 5% d'aluminium), le polystyrol et le polychlorure de vinyl. Compte tenu que le tri à la source est privilégié en Suisse (vu le volume d'emballages concernés, une usine de tri n'est pas envisageable), il faudrait donc que les habitants s'habituent à trier environ six sortes de plastiques. Mais avant d'instaurer ce niveau de tri relativement complexe, il faut s'assurer que des filières de recyclage existent, et que le bilan écologique et économique d'une telle démarche soit positif.

Contexte cantonal

Le Député vaudois, Yves Ferrari, a déposé une interpellation en janvier 2013 concernant le recyclage du plastique. Dans la réponse de mai 2013 (13_INT_089), la Direction générale de l'environnement (DGE) précise que la collecte séparée des déchets plastiques ménagers en mélange ne présente, à l'heure actuelle, un véritable intérêt que dans certaines grandes communes, à l'instar de celle de Lausanne, voire pour une région comme l'Ouest lausannois. On peut donc comprendre la réticence des Municipalités à entreprendre des efforts importants dans ce sens, voire leur choix de supprimer ce tri... *De plus, dans tous les cas, il convient de garder à l'esprit que la combustion des plastiques avec les ordures ménagères correspond à*

une production d'énergie, qui alimente les réseaux électriques et de chauffage à distance... Dans sa réponse concernant l'obligation de recycler le plastique, la DGE répond que la collecte particulière des plastiques ménagers en vrac en vue de leur recyclage est fortement controversée à l'heure actuelle. Ses avantages écologiques, par rapport à l'incinération, ne sont pas démontrés, alors qu'elle génère souvent des coûts plus élevés. La Confédération ne recommande pas aux communes de s'y engager. Enfin, il n'y a "aucune urgence écologique en Suisse" pour promouvoir le recyclage des plastiques ménagers, contrairement à des pays où ces résidus sont déposés en décharges et non valorisés thermiquement.

Recommandations de l'Organisation Infrastructures Communales (OIC)

A titre de rappel, Infrastructures communales est une organisation de l'Union des villes suisses et de l'Association des communes suisses. Elle s'engage pour un management durable des infrastructures des communes et des villes - au niveau de la politique nationale et sur les domaines techniques.

Dans son « document de position concernant la collecte des matières plastiques » de janvier 2014, l'OIC précise qu'il n'est pas encore temps pour les communes et les villes de se lancer dans les activités de collecte des déchets ménagers en matières plastiques, car des acteurs importants du commerce de détail sont en train de mettre en place une offre à large échelle pour la collecte des bouteilles en plastique. Dans les centres communaux de recyclage avec service, la prise en charge en complément au commerce de détail n'est appropriée qu'en présence d'une solution de financement anticipé.

Recommandation des périmètres déchets

Les périmètres déchets, et plus particulièrement la Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte (SADEC S.A.), n'ont pas encore émis de recommandation quant à la valorisation des plastiques. Cependant, ils réalisent actuellement un écobilan entre le recyclage et la valorisation énergétique (incinération) du plastique.

Les premiers résultats semblent montrer que le recyclage serait avantageux par rapport à l'incinération mais sous réserve. En effet, le recyclage doit être fait de la manière la plus précise possible pour éviter les refus qui aujourd'hui se montent à une part trop importante. De plus, les rendements des usines d'incinération peuvent faire varier sensiblement les résultats de l'écobilan en faveur d'une valorisation énergétique.

A ce propos, les usines de valorisation des déchets comme la SATOM dans le Chablais et TRIDEL à Lausanne, qui sont également des centrales thermiques, rappellent que le pouvoir calorifique du plastique, sauf le PET, est comparable à celui de l'essence. Il représente donc un combustible bon marché et efficace.

Par ailleurs, un autre scénario pourrait être étudié, celui de la valorisation des plastiques en cimenterie en tant que combustible.

Grands distributeurs

Actuellement, l'un des plus grands distributeurs, la Migros, dans le cadre de sa campagne Génération-M a décidé de prendre ses responsabilités en créant le projet de système de tri pour les bouteilles et flacons de lait, yogourts liquides, produits de nettoyage, soins corporels, huile, vinaigre et engrais liquides pour végétaux. Migros cherche encore le meilleur processus de valorisation pour chaque produit et à rendre le système économiquement viable.

Dans le rapport du postulat, les Commissaires demandent pour quelle raison la commune n'utiliserait pas le plastique pour chauffer ses locaux comme le ferait la Migros. La Commune de Nyon n'est pas équipée, il faudrait d'une part, un dispositif tel que l'usine TRIDEL et d'autre part, une quantité suffisante pour investir. Rappelons que la Confédération et le Canton travaillent justement sur les possibilités en fonction des gisements.

Position de la Ville de Nyon

Dès lors, la politique de la Ville de Nyon en matière de collecte des plastiques s'explique ainsi : étant donné qu'il n'y a pas de filières de recyclage fiables en Suisse, qu'aucune recommandation claire et précise n'est émise de la part de tous les acteurs (fédéraux, cantonaux et régionaux) et que la viabilité économique n'est pas assurée, on peut difficilement justifier la collecte des plastiques à la déchèterie.

Si des filières sont proposées par l'OFEV, il s'agira d'organiser la collecte des plastiques en fonction de celles-ci, probablement avec la séparation de plusieurs types de plastiques. Il s'agira pour l'habitant nyonnais de trier juste dès le début de la mise en place et de ne pas passer par une période transitoire avec de faux gestes, sachant combien il est difficile de changer les habitudes.

Aujourd'hui, depuis l'instauration de la taxe au sac, les Nyonnais se rendent compte de la quantité impressionnante d'emballages et d'objets en plastique qui conditionnent leurs produits de consommation. C'est l'occasion d'essayer de renoncer aux produits suremballés. Ce point est essentiel dans les concepts de consommateur-acteur et de pollueur-payeur.

Dès lors, la Municipalité ne souhaite pas faire de récupération du plastique à la déchèterie actuelle. D'ici début 2016, les lois et recommandations seront sans doute clairement définies. De plus, la nouvelle déchèterie, livrée en été 2015, sera mieux à même d'accueillir ces déchets, si des filières de valorisation sont effectivement proposées au niveau national.

Exemple de la collecte « nationalisée » d'un plastique : le PET

L'histoire de la bouteille en PET est née en Suisse dans les années 90. Le PET a remplacé le PVC pour conditionner les boissons. Ce changement est avantageux sur le facteur du poids, car les deux bouteilles possédaient presque les mêmes caractéristiques.

Comparé aux autres plastiques, il a été facile de démontrer que l'exploitation de la chaleur résiduelle d'une station d'incinération des déchets est certes très judicieuse mais que le profit écologique du recyclage du PET est cependant supérieur. En effet, les effets globaux sur l'environnement (avec prise en considération des effets sur le climat et la consommation de ressources, de même que des effets sur la santé humaine et les écosystèmes) sont réduits de moitié par le recyclage de bouteilles pour boissons en PET comparés à ceux provenant de l'élimination des bouteilles dans le sac à ordures et la nouvelle production de PET qui en résulte.

Dès lors, en Suisse, l'ordonnance sur le recyclage des emballages pour boissons a été mise en place le 6 octobre 1995 par le Conseil fédéral. Cette ordonnance exige que le taux de recyclage pour emballages en verre, en aluminium et en PET soit d'au moins 75%. Si ce taux n'est pas atteint, la Confédération peut instaurer le prélèvement d'une consigne. En 2012, 81% des bouteilles pour boissons en PET mises en circulation ont été collectées à des fins de valorisation. C'est la troisième fois en quatre ans que ce taux record est atteint.

PET-Recycling-Schweiz (PRS) est une association suisse à but non lucratif fondée en 1990 qui s'occupe de la collecte des bouteilles PET en Suisse. Elle offre un réseau de collecte de bouteilles en PET dans toute la Suisse et regroupe 98% des producteurs, importateurs, embouteilleurs et détaillants de boissons suisses. PRS organise, sur la base d'une solution de branche volontaire, le financement de la collecte et du recyclage du PET. Une **contribution de recyclage anticipée (CRA)** est comprise dans le prix de vente des bouteilles en PET, payée en

fin de compte par le consommateur. Elle permet de financer la mise en place et l'entretien de la logistique de collecte, ainsi que la communication.

Actuellement, PET-Recycling encourage les communes à arrêter la collecte hors des points de vente, ceci pour garantir la qualité. En effet, bien qu'il existe plusieurs types de produits en PET, **seules les bouteilles pour boissons** conviennent pour le recyclage. Tous les autres matériaux d'emballage en PET dégradent la qualité du matériau collecté. A Nyon, la qualité étant bonne jusqu'à aujourd'hui, la Municipalité a décidé de conserver cette collecte présente depuis plus de 10 ans dans les éco-points et la déchèterie.

Réponses aux questions de la Commission

Collecte des plastiques volumineux

La Commission chargée de traiter le postulat s'intéresse particulièrement aux plastiques volumineux tels que grands bidons, pots de fleurs, etc. peu compressibles.

En règle générale, tout ce qui n'est pas recyclable d'une dimension de moins de 60 cm (définition des encombrants) doit aller dans le sac taxé officiel. Cependant, les surveillants de la déchèterie ont une marge de tolérance : un plastique volumineux est en général accepté et déposé dans la benne des objets encombrants qui part en incinération.

Sacs taxés à la déchèterie

Comme cela était déjà le cas avant la mise en place de la taxe au sac, dans des cas exceptionnels, les Nyonnais ont la possibilité de venir déposer leur sac à ordures à la déchèterie. C'est le cas par exemple, lors d'un départ en vacances qui ne tombe pas sur un jour de collecte, ou si le bâtiment occupé n'est pas équipé d'un conteneur enterré ou sur roues. La déchèterie n'est pas prévue pour accueillir les ordures ménagères en sacs, mais pour des cas exceptionnels, ce service est néanmoins proposé. Il suffit de s'adresser au surveillant.

3. Incidences financières

Ce n'est pas tant l'incidence financière qui est un argument primordial, mais plutôt valoriser le plastique d'une manière correcte.

Il est clair qu'en enlevant le plastique des sacs taxés, la rétrocession serait moindre et obligerait certainement à terme d'augmenter le prix du sac taxé. Rappelons que les communes ont l'obligation de financer 40% des coûts des déchets urbains par une taxe incitative (au sac ou au poids). La volonté de la Municipalité n'est pas de vendre des sacs, mais d'inciter les habitants à trier des déchets qui sont assurément valorisés afin de produire des matières premières secondaires utiles à notre production.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

Le recyclage du plastique ne connaît pas à l'heure actuelle de système de financement et de rentabilité viable, contrairement au PET et à l'aluminium.

4.2. Dimension sociale

Le fait que les plastiques sont parmi les derniers déchets à être éliminés via le sac taxé, donne l'occasion de réfléchir au mode de conditionnement et de consommation d'une part, et d'autre

part, de renoncer aux produits suremballés. Ce point est essentiel dans les concepts de consommateur-acteur et de pollueur-payeur.

4.3. Dimension environnementale

Un système de recyclage du plastique engendre certainement moins d'impacts sur l'environnement, mais à la condition de trouver le gisement et les méthodes techniques adéquats. L'OFEV, dans son enquête de 2010, a révélé que l'économie suisse en a utilisé un million de tonnes, soit 125 kilos par habitant par an. Dès lors, les études en cours vont sans doute déboucher sur un système efficace de recyclage des plastiques, et espérons sur la réduction de son usage dans les produits de consommation.

5. Conclusion

Au vu des études fédérales, cantonales et régionales en cours et des recommandations des diverses organisations, il est encore trop tôt pour se lancer dans la collecte séparée des matières plastiques.

Cependant, la Municipalité s'engage à suivre de près ces études et instaurera dans la nouvelle déchèterie de l'Asse le meilleur système qui sera proposé par les instances supérieures (Confédération, Canton, Région).

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le rapport municipal N° 156 concernant la réponse au postulat de Mme la Conseillère Josette Gaille et de M. le Conseiller Maurice Gay intitulé "Pour une déchèterie au service de la population",

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du rapport municipal N° 156 valant réponse au postulat de Mme la Conseillère Josette Gaille et M. le Conseiller Maurice Gay intitulé "Pour une déchèterie au service de la population".

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 17 mars 2014 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Daniel Rossellat



Le Secrétaire :

P.-François Umiglia

Annexe

- Postulat de Mme Josette Gaille intitulé « pour une déchèterie au service de la population »

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Olivier MAYOR
Date	Jeudi 8 mai 2014 à 19h30
Lieu	Ferme du Manoir – Salle de conférence N° 2

Postulat

« pour une déchetterie au service de la population »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac au 1^{er} janvier de cette année, « les Nyonnais jouent bien le jeu car on note peu d'abus » (dixit le Municipal en charge des Travaux et Environnement)

Alors pourquoi ne pas faciliter quelque peu la vie de ces Nyonnais en installant à la déchetterie une benne pour le plastic ?

Nos belles poubelles blanches regorgent de barquettes, bouteilles de lessive, d'adoucisseurs, de produits de nettoyages, d'emballages en tous genres etc.

Plusieurs communes du district ont été soucieuses de ce problème et ont installé des bennes pour le plastic comme à Rolle, Gland, Coppet/Founex, Gingins, Burtigny, Crans, pour n'en citer que quelques unes.

POURQUOI PAS A NYON ?

Les soussignés, Josette Gaille et Maurice Gay, soucieux du problème et dans le but de compenser quelque peu le choc de la taxe poubelle qui a pris effet avant même que tout soit prêt en ville pour la récolte des déchets, déposent ce postulat avec les conclusions suivantes :

- La Commune de Nyon met à disposition des habitants de Nyon une benne à la déchetterie pour la récolte du plastic.

Question subsidiaire

Les postulants désireraient connaître les motifs qui ont amené la Municipalité à supprimer de la déchetterie la benne pour les sacs officiels blancs.

Lorsqu'une famille part en vacances les poubelles ne sont pas vides et aucun endroit n'est susceptible de les recevoir, alors la solution est de les mettre au bord de la route avec à la clé une amende ou aller subrepticement remplir les containers de l'immeuble voisin. Est-ce une solution ?

Les soussignés proposent de renvoyer ce postulat à la Municipalité pour étude et rapport

Conseillers communaux PLR

Maurice Gay

Josette Gaille

Nyon, le 14 mai 2013.